

Référence : ST-2023-438

Contact : Julie Filing  
Tél. 23 66 84 08 608  
julie.filing@frisange.lu

# AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par arrêté

n°3/223/0216 du 21/12/2023 du Ministère de l' Environnement, du Climat et de la Biodiversité accordant la société **POST Luxembourg** a reçu l'autorisation pour l'installations radiotechniques de la 5<sup>e</sup> génération (5G).

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de quarante (40) jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Veuillez agréer, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

Référence : ST-2023-438

Contact : Julie Filing  
Tél. 23 66 84 08 608  
julie.filing@frisange.lu

# Certificat de publication

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Frisange certifie par la présente, que l'arrêté n°3/23/0216 du 21/12/2023 du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, délivré à la

POST Luxembourg

aux fins de d'installer radiotechniques de la 5<sup>e</sup> génération (5G).

a été porté à la connaissance du Public sous la date de ce jour en l'informant qu'un recours devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge du fond, est valable pendant un délai de quarante (40) jours à dater du jour de la présente affiche.

Fait et signé à Frisange, même date qu'en tête.

Veuillez agréer, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler